



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 Octobre 2010

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé – **CREULLY** : GILOT Edmond, LEVERT Roger – **CULLY** : COLLIN Jean-François – **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, HUYGHE-BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse - **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, MARIE Géraldine.

Représentés :

BENY SUR MER : MAUGER Nathalie - **FONTAINE-HENRY** : PICHARD Brigitte – **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe.

Excusés :

LANTHEUIL : LEU Gérard – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain - **THAON** : GOSSIEAUX Emmanuel, MAURY Richard.

Absents :

COULOMBS : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric – **CULLY** : de SEZE Jean-Charles - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe.

Secrétaire de séance : Edmond GILOT.

ORDRE DU JOUR :

1. Groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil : signature du marché des 11 lots relatifs à la construction du bâtiment
2. Création d'un groupe de travail chargé d'élaborer la convention à passer avec les futures associations gestionnaires de l'Espace d'animation et de distribution
3. Informations sur le gymnase
4. Questions diverses et échanges.

Le compte rendu du conseil communautaire du 11 Octobre est approuvé à l'unanimité.

1. GROUPE SCOLAIRE DU R.P.I. DE LANTEUIL : SIGNATURE DU MARCHÉ DES 11 LOTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU BATIMENT :

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 juillet 2010, dans le cadre d'une procédure adaptée, en application du code des marchés publics. Quarante neuf entreprises ont soumissionné. La prestation est divisée en 11 lots. Des réunions d'appel d'offres se sont tenues les 3 et 10 Septembre, 1er, 8 et 26 Octobre 2010. A la suite d'une délibération du conseil communautaire du 11 Octobre 2010, décidant, afin de baisser les coûts, de modifier partiellement le cahier des charges et de passer de la norme « Bâtiment Basse Consommation » (dont le coût est de 1 334 278.72 € HT) à la norme « Très Haute Performance Energétique », une négociation avec les entreprises a été lancée. Selon le thermicien, l'option THPE correspondrait approximativement à une économie d'énergie de 42 % par rapport à la RT 2005, contre 50% pour le BBC.

L'analyse des offres est basée sur des critères de prix, pour 60 %, et sur le mémoire technique, pour 40%.

Le coût global des offres les plus avantageuses économiquement est de 1 204 776.05 € HT. Ce montant étant supérieur de 6.5 % à l'estimatif (de 1 129 190 € HT), une nouvelle négociation sera lancée afin d'obtenir une moins value.

Après en avoir délibéré, par 21 voix favorables et 1 abstention, le Conseil communautaire autorise le Président à conclure les marchés avec les onze entreprises qui interviendront pour la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil, et à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision. Ces marchés seront d'un montant global égal ou inférieur à 1 204 776.05 € HT.

Le groupe scolaire, dont le projet de construction a reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, est présenté en images au Conseil communautaire. D'une surface de 1400 m², il comprend quatre classes d'élémentaire, trois classes de maternelle, une BCD, une salle de motricité, une salle de repos, une salle pour le RASED, un bureau, une salle de réunion, une infirmerie, une salle de restauration avec une laverie et une salle de réchauffage, deux préaux, deux halls, des locaux techniques et de rangement, des sanitaires.

La préparation du chantier commencera à la mi-novembre, à la suite de quoi les travaux de VRD seront entrepris qui seront suivis, à la fin du mois de

janvier 2011, par les travaux du bâtiment. L'ouverture de l'école est espérée pour la rentrée de septembre 2011.

ACCEPTATION DU MARCHE DE VRD AVEC LES MOINS VALUES

Au cours de la séance du 11 Octobre dernier, le conseil communautaire avait décidé de retenir l'entreprise MASTELLOTTO pour réaliser les travaux de V.R.D. dans le cadre de la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil. Le montant du marché, qui était de 310 589.84 € TTC, devait être revu à la baisse en intégrant des variantes.

La première moins value, d'un montant de 1 130.22 € TTC, correspond au remplacement, sur sol souple, d'un revêtement coulé en place par des dalles carrées 50x50. La deuxième moins value, d'un montant de 7 167.03 € TTC, correspond au remplacement, sur le revêtement des préaux primaire et maternelle, du béton de sable par un sable bitume 0/4 rouge. Avec ces deux moins values, le montant du marché de base est de 302 292.59 € TTC. Une troisième moins value de 7098,26 € TTC peut être trouvée sur l'éclairage, sous réserve de la validation par le bureau de contrôle. Dans ce cas, le montant de base du marché serait ramené à 295 194.33 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf deux abstentions, le conseil communautaire décide d'appliquer les moins values n° 1 et n°2 qui portent le marché de travaux de VRD à 302 292.59 € TTC. Il décide également, si le bureau de contrôle l'accepte, d'appliquer la moins value N° 3, ce qui porterait le marché à 295 194.33 € TTC. Il autorise le Président à signer, avec l'entreprise MASTELLOTTO, le marché comportant les nouveaux montants ainsi que toute pièce afférente.

2. CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'ELABORER LA CONVENTION A PASSER AVEC LES FUTURES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE L'ESPACE D'ANIMATION ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS EN CIRCUIT COURT :

La partie habitation de l'Espace d'animation et de distribution pourra être occupée à la mi-novembre, la partie magasin le 20 décembre. Les porteurs du projet de gestion de cet Espace déposeront prochainement le statut des futures associations à la Préfecture. Préalablement à la mise à disposition des locaux, il conviendra d'élaborer une convention d'occupation. Afin de réfléchir à son contenu un groupe de travail est créé, constitué de Maryse BOS, Jacky CARRÉ, Philippe LAURENT, Richard MAURY, Hervé RICHARD et Jacques DESOULLE qui managera le groupe. Cette convention, qui précisera les

conditions d'utilisation des lieux (le loyer, les charges, les relations avec la CDC, les obligations et autorisations...) sera signée le 15 décembre prochain. La communauté de communes sera représentée, au sein du conseil d'administration de chaque association, par le Président ou son suppléant ainsi que par un membre du conseil communautaire.

3. INFORMATIONS SUR LE GYMNASSE :

La construction du bâtiment :

Le projet de construction devrait être compatible avec le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Creully. L'esquisse du plan du bâtiment imaginée par Sylvie ROYER, qui sera présentée au groupe de travail, comprend une grande salle de 1 293.44 m² avec gradins et mur d'escalade, une salle de 121 m², appropriée aux activités des associations, une infirmerie/bureau, deux vestiaires, des sanitaires, une chaufferie et des espaces de rangement. Une galerie couverte mais non fermée, de 10m de long, le reliera à l'ancien gymnase. L'estimatif est de 1 209 600 € HT comprenant 1 080 000 € de construction, 86 400 € d'honoraires d'architecte et 43 200 € d'honoraires divers (sondage, bureau de contrôle, SPS, OPC, calcul thermique). L'enveloppe prévisionnelle budgétaire globale étant de 1 000 000 € HT, une réduction du coût devra être trouvée.

Pour information, à partir de janvier 2011, afin d'être éligibles aux subventions du Conseil général, les projets supérieurs à 50 000 € HT devront répondre aux conditions d'éco-conditionnalité c'est à dire répondre à des critères liés à la nature des matériaux et à la consommation en énergie.

Jean-Pierre LAVISSE remercie le travail important fourni dans l'élaboration de ce dossier par Hervé RICHARD et le groupe de travail constitué d'enseignants du Collège, de responsables d'associations et d'élus.

L'utilisation du gymnase :

Le gardien du gymnase veille à faire établir par chaque occupant une fiche de renseignements. Par la suite, l'utilisation du gymnase fera l'objet d'une convention d'occupation qui sera passée avec chaque association.

Le parking et les abords :

Le plan du parking prévoit cent soixante places de stationnement ainsi qu'un accès distinct, avec une aire de stationnement, de demi-tour et de lavage, pour les bus. Des réunions avec le Conseil général, dont l'objet sera l'aménagement du parking, de l'accès sur la départementale, de la piste d'athlétisme, du collège et du restaurant scolaire, se tiendront prochainement. Le Département interviendra à hauteur de 25% du coût du parking, ce qui correspond aux quarante places de stationnement attribuées au personnel du

collège. Il apportera également une aide financière à la dépense relative à l'accès sur la départementale.

4. QUESTIONS DIVERSES :

A.D.T.L.B :

En 2010, six manifestations dans quatre communes d'Orival ont été déployées. Elles ont attiré quelque 350 personnes. Parmi ces animations, un ensemble du Québec a été accueilli, subventionné par le ministère de la culture québécois.

Avant la fin de l'année, les panneaux de la Mémoire Locale seront mis en place dans les communes de Bénvy-sur-Mer, Colombiers-sur-Seulles, Creully, Fontaine-Henry, Martragny, Reviers, Rucqueville, Saint-Gabriel-Brécy, Villiers-le-Sec.

Dix mille exemplaires du calendrier des animations, diffusés sur le Bessin, les territoires limitrophes (et le site internet), ont été édités.

Ces manifestations et animations continuent d'être menées malgré la diminution de 7 000 € de la subvention annuelle allouée par le Conseil général, passant ainsi de 21 000 € à 14 000 €. Pour aider l'ADTLB à faire face aux difficultés financières générées par cette réduction de crédits, deux communautés de communes ont voté une subvention de fonctionnement de 2 000 €. Dans ce même but, le président sollicite une aide financière d'Orival du même montant.

Après en avoir délibéré, considérant que cette association s'est montrée efficace et a pleinement joué son rôle sur notre territoire, le Conseil communautaire accepte de l'accompagner financièrement. Une subvention exceptionnelle de 2 000 €, qui s'ajoutera à l'enveloppe prévue annuellement destinée à l'ensemble des associations, sera versée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2011.

Tractopelle :

Dans la séance du 30 août dernier, le conseil communautaire avait décidé de ne pas donner suite à la demande, par la commune de Creully, de règlement d'une facture de réparation d'un tractopelle d'un montant de 7 077.21 € pour la raison que cette commune a engagé cette réparation sans avoir obtenu l'aval de la CDC. Les délégués de cette commune, ayant agi dans l'urgence, reconnaissent ne pas avoir suivi la procédure correcte dans cette affaire. Ainsi, le conseil municipal a décidé de supporter 80 % de la dépense mais demande à la CDC d'en supporter 20%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte de participer à hauteur de 1 400 € à la dépense de réparation du tractopelle. Cette contribution sera versée à la commune de Creully sur l'exercice 2011.

A l'avenir, aucune dérogation aux règles adoptées par la CdC en la matière ne sera acceptée. Pour mémoire, elles sont les suivantes : les dépenses supérieures à 300 € doivent faire l'objet d'un devis préalable à soumettre à l'autorité intercommunale. En deçà de ce montant, une copie du bon de commande établi par la commune doit être envoyée à la CDC dans les quarante huit heures.

Question des emplois au sein des associations :

Quelques associations sollicitent de la CDC une prise en charge, totale ou partielle, des rémunérations de leur personnel. C'est le cas de « 2 Si 2 La », de « Vert Lézard », de la Ferme Culturelle du Bessin et du Tennis club de Creully.

Il ne sera pas donné suite à ces demandes qui n'entrent pas dans les missions de la CDC. Des contributions sont par ailleurs apportées aux associations par la mise à disposition gratuite de locaux. L'aide octroyée à la rémunération de l'animateur de l'US Thaon le Fresne Vallée de la Mue n'est, en fait, qu'un échange de services et ne fait que compenser sa prestation exercée au sein du CLSH pendant les six semaines d'été.

Bibliothèques :

Le Conseil général demande que soient mises en réseau les bibliothèques de la CDC, afin de pouvoir offrir aux lecteurs un fonds de livres plus conséquent et de leur permettre de bénéficier, pendant quelques heures, d'un personnel titulaire.

La titulaire de la bibliothèque de Thaon fera valoir ses droits à la retraite en janvier 2011. La personne qui la remplacera sera chargée de cette mise en réseau.

SPANC :

Le contrat passé avec Véolia pour le diagnostic, les contrôles de conception et de bonne exécution des assainissements non collectifs de notre territoire arrivera à son terme en avril prochain. Il reviendra alors à la CDC de gérer le service Assainissement non Collectif. Nos missions seront : les réhabilitations, les contrôles de conception et de bonne exécution sur les maisons neuves ou réhabilitées et les contrôles périodiques.

Une réunion publique sera organisée afin de présenter le programme des réhabilitations qui seront gérées par groupe de vingt.

Pour information, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau sont de 60% du montant retenu et par le Conseil général de 50% d'un montant subventionnable. Les conditions d'octroi ont été développées dans le compte rendu du conseil communautaire du 22 Juin 2009 (site internet : cdc-orival.jimdo.com).

Acquisition d'un terrain pour le groupe scolaire de Coulombs :

L'acquisition du terrain d'assiette du futur groupe scolaire du R.P.I. de Coulombs ne se réalisera qu'au terme de la procédure d'élaboration du PLU de cette commune, ceci, afin d'obtenir des garanties de constructibilité des habitations prévues à côté du groupe scolaire. Cette condition est exigée par les propriétaires pour vendre le terrain d'assiette du futur groupe scolaire. Ainsi, l'acquisition du terrain ne pourra vraisemblablement pas être réalisée avant Juin 2011.

Divers :

✓ Régime d'abattement de la taxe d'habitation :

Par circulaire du 30 septembre dernier, le Préfet nous indiquait que, suite à la suppression de la taxe professionnelle, la répartition des taxes directes locales entre les collectivités territoriales a été modifiée. Dans ce cadre, la part départementale de la T.H. sera affectée en totalité aux communes et intercommunalités, à compter de 2011. Par contre, les abattements que les départements avaient pu voter ne sont pas transférables, ce qui pouvait avoir des conséquences non négligeables pour les redevables.

C'est la raison pour laquelle les communes et communautés de communes étaient invitées à voter les abattements de la taxe d'habitation et ce, avant le 1^{er} novembre. Or, selon une nouvelle circulaire, il n'est plus nécessaire de délibérer dans ce cadre, un mécanisme neutralisera les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale de façon automatique sans qu'il soit besoin de modifier la politique fiscale mise en œuvre par les collectivités territoriales.

- ✓ La réunion du conseil communautaire programmée le 15 novembre est annulée.
- ✓ Faisant suite à la demande d'un membre du conseil communautaire, vous trouverez, en annexe, l'état des effectifs de la CDC par catégorie, de 2008 à 2010.

La séance est levée à 22h15.

